



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 70540

## Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des personnes souffrant d'un lourd handicap et plus particulièrement sur l'aide qui pourrait leur être apportée afin d'alléger les charges financières importantes auxquelles elles sont confrontées compte tenu de leur maladie. En effet, les aides financières accordées sous forme d'allocations aux personnes handicapées demeurent insuffisantes pour faire face, dans de nombreux cas, à certaines dépenses comme l'aménagement d'un véhicule, l'achat de fauteuils roulants, manuels puis électriques, d'appareils de transfert entre lit-fauteuil. Ces besoins augmentent de façon générale avec la maladie ou bien avec l'âge et posent ainsi des difficultés financières insupportables pour les personnes concernées. Il lui demande alors de lui faire connaître les mesures complémentaires que le Gouvernement envisage de prendre pour alléger les charges financières qui pèsent sur les personnes handicapées. Il souhaiterait également connaître dans quels délais sera entreprise la révision de la loi d'orientation n° 75-534 dite : « seconde loi de 75 » en faveur des handicapés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Colombier](#)

**Circonscription :** Isère (7<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70540

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 décembre 2001, page 7191